



Perimètre d'OAP

1 / Permettre une véritable continuité écologique

- Maintenir le passage existant de cervidés
- Maintenir le passage existant de petites faunes
- Reconstituer les corridors interrompus

• Différencier les limites séparatives

- Installer des clôtures perméables à la petite faune
- Installer des clôtures perméables aux cervidés
- Préconiser des murs en pierre adaptés aux nichoirs

• Multiplier les milieux naturels

- Créer des espaces arborés favorables aux continuités écologiques
- Organiser des systèmes de haies et haies gourmandes
- Structurer une prairie de fauche en zone N

2 / Infiltrer l'eau à la parcelle et gérer les interfaces du projet grâce à l'eau

- Créer un réseau de noues en frange de l'urbanisation afin de créer un point d'accès à l'eau pour les différents animaux et limiter les risques d'îlots de chaleur**

- Intégrer une noue principale le long de la zone N
- Aménager des mares sèches au sein de la zone N

3 / Mailler le site au réseau communal

- Créer des axes de desserte automobile**
 Emplacement privilégié des voies de desserte automobile
- Créer des axes de desserte de déplacement doux**
 Emplacement privilégié des voies douces
- Organiser le stationnement visiteur**
 Zone d'emplacement privilégié des parking visiteurs
- Sécuriser la circulation et l'accès au site**
 Traiter l'entrée du quartier par un aménagement spécifique

4 / Adopter une approche durable dans l'implantation et la programmation du projet

- Adapter l'offre de logement pour permettre un parcours résidentiel plus complet sur la commune, en développant l'offre de petits logements pour répondre aux besoins des jeunes foyers**

- Localisation préférentielle des logements (densité minimale : 13 logements à l'hectare)
- Accès privilégié des lots

• Proposer une programmation diversifiée

- Zone préférentielle des activités et du parking associé, possibilité de logements associés à l'étage
- Jeux pour enfants